



N°6998  
Entrée le 13.10.2022  
Déclarée recevable  
Président de la Chambre des Députés  
(s.) Fernand Etgen  
Luxembourg, le 14.10.2022

Monsieur Fernand Etgen  
Président de la Chambre des Députés  
Luxembourg

Luxembourg, le 13 octobre 2022

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Madame la Ministre de la Famille et de l'Intégration.

Avec l'entrée en vigueur de la loi du 22 juillet 2022 portant modification : 1° de la loi électorale modifiée du 18 février 2003 ; 2° de la loi modifiée du 27 juillet 1991 sur les médias électroniques, le droit de vote aux élections communales a été ouvert à tous les résidents en âge de voter peu importe leur nationalité et la durée de leur résidence au Luxembourg.

Dans ce contexte, j'aimerais poser à Madame la Ministre les questions suivantes :

- Combien de résidents non-luxembourgeois pourront désormais jouir du droit de vote alors qu'ils résident au Luxembourg depuis une durée inférieure à cinq années ? Ces statistiques sont-elles disponibles ventilées par commune, nationalité, âge et genre ?

Veuillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mon profond respect.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'DL'.

Dan Biancalana  
Député



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Famille, de l'Intégration  
et à la Grande Région

**Réponse de Madame le Ministre de la Famille et de l'Intégration à la question parlementaire n°6998 de Monsieur le Député Dan Biancalana concernant le droit de vote des résidents non-luxembourgeois aux élections communales.**

Selon les statistiques produites à partir des données extraites du Registre national des personnes physiques (RNPP), 68.173 personnes, dont 32.105 femmes et 36.068 hommes, résidents non-luxembourgeois jouissent désormais du droit de vote alors qu'ils ne résident pas encore au Luxembourg depuis cinq ans.

Ces statistiques sont à disposition de chaque commune, ventilées par nationalités, âge et sexe.

Luxembourg, le 10.11.2022

Le Ministre de la Famille et de l'Intégration

(s.) Corinne Cahen